



# ENSEMBLE, DANS L'UNITÉ POUR GAGNER !

**Le 09 mars 2016, les quatre organisations syndicales représentatives (CGT-UNSA-SUD-Rail-CFDT) au sein du GPF appelaient les cheminots (du GPF et des entreprises privées) à agir par la grève. Ceux-ci ont majoritairement cessé le travail pour exiger l'ouverture de négociations portant sur 4 revendications majeures : à savoir, les négociations en cours (Décret socle, CCN, accords d'entreprises), l'emploi, les salaires et les conditions de travail.**

Le calendrier des rencontres avec l'UTP (patronat de la branche ferroviaire) pour engager de véritables négociations sur la Convention Collective Nationale de la branche ferroviaire d'un très haut niveau, ainsi que celui des tables rondes programmées avec la direction du GPF au sujet de l'accord d'entreprise, sont dorénavant connus.

La participation massive aux actions des 09 et 31 mars 2016 a permis d'imposer des négociations simultanées au niveau des entreprises et de la branche. Elle a aussi permis de retarder la parution du décret socle, qui peut être ainsi encore modifié. Les prochaines dates de négociation seront le 26 avril, les 10 et 19 mai et les 1<sup>er</sup> et 02 juin 2016.

## Une posture dogmatique, provocatrice et inacceptable !

Le patronat reste arc-bouté sur ses positions. Il veut niveler par le bas les conditions sociales, de vie et de travail de tous les cheminots. Les questions de durée annuelle du travail, de répartition du temps de travail, de compensation des contraintes du travail, des repos et du contrôle de la réglementation sont les points essentiels d'une réglementation du travail optimale.

**Le patronat détourne les débats des réels enjeux. Il met en avant le coût supplémentaire qu'engendrerait une amélioration des conditions de vie et de travail des cheminots.**

Concernant la convention collective nationale de la branche ferroviaire, les organisations syndicales représentatives au niveau de la branche (CGT – UNSA – SUD-Rail – CFDT – FO – CFTC et CFE-CGC), sous l'impulsion de la CGT, ont décidé de construire une base revendicative commune avec l'objectif d'améliorer les conditions de travail à partir des besoins de tous les cheminots de la branche visant l'amélioration de la réglementation en vigueur (RH0077 à la SNCF).

Cette démarche unitaire a permis d'imposer une négociation offensive à partir des revendications des cheminots, et non des exigences du patronat. Les représentants CGT rejoints par les autres O.S, ont pu aborder les thèmes revendicatifs précédemment cités.

Cependant, le patronat refuse toujours d'engager une véritable négociation. Sur de nombreux points, il souhaite renvoyer celles-ci au niveau des entreprises pour mieux diviser les cheminots de la branche. Il s'appuie ainsi sur le projet de décret socle pour une convention collective à minima.



## Une mobilisation qui doit s'amplifier !

La mobilisation des cheminots de la SNCF et des entreprises ferroviaires privées doit s'amplifier. L'unité syndicale, sans tergiversation ou posture est un atout pour rassembler le plus largement possible et pour construire une mobilisation gagnante afin d'améliorer les conditions de vie et de travail de tous.

**Sur l'emploi**, l'ensemble des établissements sont impactés par la politique de l'entreprise au travers d'un budget 2016 d'austérité qui prévoit la suppression de près de 2 000 cheminots.

Après la purge opérée ces dernières années sur les effectifs (- 25 000 en 10 ans), les conditions de vie et de travail de l'ensemble des cheminots se dégradent, exacerbant les tensions dans les services et générant des risques psycho sociaux.

La loi du 04 août 2014, n'ayant pas réglé le financement du système ferroviaire, la direction de l'entreprise actionne le levier de la masse salariale pour réaliser des économies au détriment de la qualité de la production et des collectifs de travail.

La CGT revendique le recrutement de cheminot au statut en nombre suffisant afin de faire respecter les cadres d'organisation dans les établissements et de permettre de réaliser la charge de travail au quotidien. La CGT revendique l'arrêt du recours massif à la sous-traitance, à l'intérim...

**Enfin, si des négociations salariales sont programmées, conformément à l'agenda social 2016**, la CGT exige la tenue d'une table ronde dans les plus brefs délais pour répondre aux besoins des cheminots. L'argent existe pour de véritables augmentations générales des salaires.

Gouvernement, Patronat et Directions d'entreprises doivent entendre les revendications des cheminots sur l'ensemble des sujets portant sur la sécurité et la qualité du service public ferroviaire, la santé et les équilibres vie privée/vie professionnelle des cheminots.

**La Fédération CGT des cheminots, dans un cadre unitaire, appelle tous les cheminots, du GPF à se mobiliser massivement par la grève le 26 avril 2016. Un préavis national CGT-UNSA-CFDT a été déposé pour exiger l'ouverture de négociations sur l'ensemble des sujets.**

